Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 084-268400462-20260625-DEL_2026_23-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 JUIN 2026

CCAS/AZ/VM/CT
DEL_2026_23

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

APPEL DE FONDS 2026

L'an Deux Mille Vingt Six le vingt cinq juin à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 18 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Madame Laëtitia ARNAUD.

Présents : Mme ARNAUD, Mme AUTRAN-BLANC, M. AUZAS, Mme BOUCHÉ, M. DE SAINT-AUBERT, Mme VIGLI, Mme TIMMERMANS, M. PONCIN

Représentés :
M. ZILIO ayant donné pouvoir à Mme AUTRAN-BLANC
Mme LAUNAIRE ayant donné pouvoir à Mme ARNAUD

Absente excusée :
Mme GIANETTA

==========

RAPPORTEUR : Madame Laëtitia ARNAUD

Le Conseil Départemental, comme les années précédentes, fait appel au CCAS de la Ville de Bollène pour financer le Fonds de Solidarité pour le Logement.

En 2025, ce sont 230 Bollénois qui ont pu bénéficier de ce dispositif qui permet le maintien des familles dans leur logement pour un montant total de 59 128,00 €.

Les participations sont calculées en fonction du nombre d'habitants de la commune et établies comme suit :

- Fonds de Solidarité au Logement (F.S.L.) : 0,1068 € par 14024 habitants soit 1 497,76 €

- Énergie : 0,1602 € par habitant soit 2 246,64 €

- Eau : 0,1602 par habitant soit 2 246,64 €

La participation du CCAS s'élèvera à 5 991 € au total.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 084-268400462-20260625-DEL_2026_23-DE

Département de Vaucluse
Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer pour verser au Conseil Départemental de Vaucluse, gestionnaire du fonds, la participation du CCAS de la Ville de Bollène s'élevant à 5 991 € et autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Verser au Conseil Départemental de Vaucluse, gestionnaire du fonds, la participation du CCAS de la Ville de Bollène s'élevant à 5 991 € ;

- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les fonds seront prélevés sur l'exercice en cours, aux fonction et nature prévues à cet effet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

➔ **DECIDE** de Verser au Conseil Départemental de Vaucluse, gestionnaire du fonds, la participation du CCAS de la Ville de Bollène s'élevant à 5 991 €

➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les fonds seront prélevés sur l'exercice en cours, aux fonction et nature prévues à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Mme Laëtitia ARNAUD,
Vice-Présidente du CCAS,

VILLE DE BOLLENE Centre Communal d'Action Sociale

M. Christian AUZAS,
Secrétaire de séance,

AUZAS

VILLE DE BOLLENE Centre Communal d'Action Sociale